
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 mai 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0700

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 7 mai 2014, en y retirant les articles 12.001, 12.002, 20.005, 20.010, 20.014 et 20.017.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0701

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0702

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0703

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0704

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour l'entretien et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1143838003

CE14 0705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la cession de l'entente intervenue entre la Ville et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285) en faveur de Northrop Grumman Systems International Trading, inc. (cessionnaire) pour le reste de l'entente, selon les mêmes termes et conditions, dans le cadre des services pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140206003

CE14 0706

Monsieur le maire Denis Coderre déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à LaSalle Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de vingt-trois véhicules de marque Ford, modèle Police Interceptor Berline, année 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 688 706,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13539 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 59 648,20 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144472002

CE14 0707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Systèmes d'information Héra évolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes de la base de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 36 mois à compter de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 700 heures par année, pour une somme maximale de 289 737 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13385 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140206002

CE14 0708

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un contrat à Les Surfaces Sécuritaires Carpell inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour le réaménagement d'un terrain de mini-soccer afin d'y permettre l'installation de gazon synthétique, au parc La Fontaine - Revêtement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 160 535,99\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (13-6558);

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1134956010

CE14 0709

Vu la résolution CA14 29 0114 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 8 avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'autoriser une dépense de 2 151 744,05 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc, le pavage, les bordures, les trottoirs sur les rues Allard et Langevin, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission soit pour une somme maximale de 2 116 744,05 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-04;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1143903010

CE14 0710

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 369 873,03 \$, taxes incluses, pour la construction d'une pergola sur le site des Jardins-jeunes du Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Jessiko inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 332 873,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2013-11;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1140185005

CE14 0711

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 230 026,33 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice des services auxiliaires de la station de pompage d'eau potable Mc Tavish, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Parfait électrique inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 195 026,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10123 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144087001

CE14 0712

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en archéologie dans le cadre des travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier - Phase 1, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme maximale de 240 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12995 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1134804002

CE14 0713

Il est

RÉSOLU :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Mme Pascale Leblanc, psychologue consultante, seule firme ayant obtenu le pointage intérimaire en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir au Service de police de la Ville de Montréal les services professionnels requis pour concevoir et diffuser une formation à 14 postes de quartier, pour une somme maximale de 94 969 ,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13485 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1142647002

CE14 0714

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe-conseil Structura international S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014 et 2015 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-01), pour une somme maximale de 380 100,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13400 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1140541009

CE14 0715

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception de deux subventions de 17 340 \$ chacune provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien et de la Société des amis du Biodôme de Montréal (SABM), pour un montant total de 34 680 \$;

- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel et d'autoriser Espace pour la vie à affecter ledit montant total pour l'organisation de rencontres professionnelles en vue de l'acquisition et du renforcement de connaissances (Biodôme de Montréal et Océanopolis de Brest), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser le chef du Biodôme de Montréal à signer, au nom de la Ville, les protocoles qui confirment la réception des subventions.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1140429001

CE14 0716

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière additionnelle de 60 000 \$ portant la contribution totale à 160 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles décrits au projet de convention et devant être complétés avant le 30 novembre 2014, soit la construction d'une grande pergola sur le site des Jardins-jeunes au Jardin botanique;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda 1 de la convention, amendée à cette fin, intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels au montant de 60 000 \$;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140185004

CE14 0717

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) un terrain situé dans l'emprise de la voie ferrée à des fins de lien cyclable au parc-nature du Ruisseau-De Montigny près de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Albert-Hudon, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période additionnelle de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, pour un loyer total de 72 284,80 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au bail et selon l'offre de renouvellement du CN datée du 16 janvier 2014, le tout sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146646003

CE14 0718

Vu la résolution CA14 090123 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic--Cartierville en date du 14 avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures de drainage, d'un système de rétention des eaux pluviales, d'aménagement d'îlots de verdure dans le cadre du réaménagement et de la réfection du stationnement des employés au Centre du transport Legendre de la Société de transport de Montréal (STM) situé au 55, rue Legendre Est.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146355001

CE14 0719

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

Attendu que le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

Attendu que le 77^e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM aura lieu du 29 mai au 2 juin 2014, à Niagara Falls, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 5 042,40 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement Saint-Léonard, et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent à Niagara Falls;
- 2- d'appuyer l'élection de M. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, à titre de président sortant et membre du Conseil national d'administration ainsi que de MM. Michel Bissonnet et Maurice Cohen et de Mme Marie-Ève Brunet à titre de membres du Conseil national d'administration de la FCM pour l'année 2014-2015 et d'assumer les coûts reliés à leur participation aux différentes réunions;
- 3- d'accorder des avances de fonds aux montants de 2 521, 20 \$ à M. Michel Bissonnet et de 2 521,20 \$ à M. Maurice Cohen;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1140942004

CE14 0720

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 1^{er} juin 2014, de 8 h 30 à 16 h 30, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal,
- 2- d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rosemont–La Petite Patrie, du Plateau Mont-Royal et de Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141005002

CE14 0721

Vu la résolution CA14 19 0117 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 14 avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville pour l'exercice 2014, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'une somme totale de 10 947 \$ en provenance d'une donation en héritage de feu monsieur Saul Bellow, pour la réalisation d'une murale et d'objets commémoratifs en sa mémoire;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146179009

CE14 0722

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, un virement de crédits de 4 475 000 \$ en provenance d'un compte budgétaire corporatif vers les arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements;
- 2- d'imputer ce virement de crédit conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1141351001

Levée de la séance à 11 h 05

70.001

Les résolutions CE14 0700 à CE14 0722 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville